

JANVIER 2013

RC-POS (12_POS_002)

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Jacques Neirynck et consorts pour une production agricole vaudoise durable, qui s'engage dans l'agriculture biologique

La commission s'est réunie le 9 novembre 2012 au DECS.

Membre de la commission étaient Mmes Amélie Cherbuin, Ginette Duvoisin et MM. Jean-Luc Bezençon, Grégory Devaud, Serge Melly, Jacques Neirynck, Yves Ravenel, Andréas Wüthrich

Le Chef de Département Philippe Leuba était accompagné durant une partie de la séance par le chef du SAGR, Frédéric Brand.

Mme Sophie Métraux a tenu les notes de séance.

Développement du postulant

Le postulant rappelle la définition de l'agriculture biologique qui est exempte de pesticides de synthèse et d'engrais chimique ainsi que d'organismes génétiquement modifiés. En remplacement, les agriculteurs bio pratiquent par exemple la rotation des cultures, le compostage, la lutte biologique, etc. Outre l'intérêt sanitaire, d'autres avantages de l'agriculture biologique, telle la protection des insectes, nécessaires à la pollinisation, sont soulevés.

Le postulant expose son postulat qui peut se résumer aux 2 demandes suivantes :

- 1. Un état de la situation de la production biologique dans le canton, les possibilités de développement fondées sur l'analyse du marché, et l'identification des moyens innovants pour rattraper le retard.
- 2. Un plan stratégique et d'actions pour le développement de l'agriculture biologique dans le canton de Vaud.

Informations du conseil d'Etat et du chef de service M. Brand

Avant 2010, le Bio n'avait que peu voire pas de place au sein de la politique agricole cantonale vaudoise. En 2009, la part des exploitations biologiques est faible, représentant 3.5% du total des exploitations du canton alors que la moyenne suisse des exploitations Bio se situe à 10.9%. Ceci s'explique notamment par le nombre important d'exploitations agricoles sans bétail que compte le canton, ces dernières étant plus compliquées à convertir en Bio. En sus, les difficultés que posent les ravageurs, les maladies et autres envahisseurs tels que les méligethes, mildiou, chardons, forment un obstacle non négligeable à la conversion en exploitation biologique.

En 2008, 20'000 tonnes de céréales Bio sont importées dans notre pays. La production vaudoise représente 20% de la production suisse. Donc, pour produire les 20 % de la quantité importée en

Suisse, il faudrait, selon les moyennes de production par ferme bio, compter un nombre de 450 producteurs de céréales bio dans notre canton. Pour M. Brand, cet objectif pourrait être atteignable dans quelques années, notamment grâce à de nouvelles variétés de céréales et par l'usage moins restrictif d'engrais de ferme.

En 2009, une stratégie spécifique à l'égard du Bio est décidée, dont les éléments clés, certains étant validés au travers de la Loi vaudoise sur l'agriculture (LVLAgr), sont les suivants :

- 1. Reconnaissance officielle de la production biologique car celle-ci pâtissait, outre d'un manque de reconnaissance administrative, de celle de ses pairs. Création d'une plateforme BIO et étude de marché réalisée en 2012.
- 2. Renforcement de la formation pour la production biologique.
- 3. Efforts en terme de vulgarisation (organisation de la journée nationale grande culture Bio en 2013).
- 4. Incitations financières. Celles-ci sont de deux natures ; d'une part l'aide à la reconversion et d'autre part l'assurance récolte dès 80% de dégâts (durant les 5 premières années lors du passage au Bio). Aides à la reconversion en Fr./ha : Cultures spéciales 800 fr. ; autres terres ouvertes 500 fr. ; surfaces herbagères en plaine 150 fr. ; surface herbagères en montagne 300 fr..

En conclusion, les mesures mises en œuvre dès 2010 ont abouti à une croissance importante du nombre d'exploitations biologiques dans le canton de Vaud. Cette évolution est parmi les plus importantes en Suisse (cf. graphiques annexés). En termes financiers, en 2010, le canton investissait environ 170'000 frs par année pour le Bio, en 2011 il s'agissait de 413'000 frs, en 2012 de 565'000 frs et en 2013 un montant de 600'000 frs est prévu. Cette dernière somme s'avère conséquente en matière de politique agricole cantonale, il s'agit des 7 à 8% des subventions cantonales à l'agriculture.

Il est à relever que cette somme ne comprend pas les paiements concernant les réseaux écologiques, mesure générale et pas spécifique au Bio. Il est relevé qu'actuellement la plus forte limitation à une augmentation encore plus forte des conversions au Bio est le fait que contrairement à de nombreux pays européens, la mise au Bio ne peut pas se faire que sur une partie d'un domaine mais doit se faire sur la totalité du domaine.

Fort de ce qui précède, le postulant estime avoir reçu des réponses complètes à toutes les questions posées.

La Commission vote à l'unanimité le classement du postulat étant donné que des réponses satisfaisantes ont été apportées au postulant.

La Tour-de Peilz, le 15 janvier 2013

Le rapporteur : (signé) *Olivier Epars*

Annexe : les deux graphes d'évolution du Bio en Suisse et dans le canton de Vaud, issus de la présentation faite en séance de commission.



